



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 12 juillet 2021, au lieu ordinaire des séances, à 19h00, sont présents: Mesdames les conseillères, Mélanie Grenier, Diane Imonti et Anne-Marie Meyran, et Messieurs les conseillers, Christian Lacroix et Michel Villeneuve formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

Monsieur Michel Dion préside la séance via visioconférence.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Marc-André Bergeron est aussi présent.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 12 juillet 2021

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021
- 1.4 Rapport de délégation de pouvoirs
- 1.5 Présentation des comptes du mois de juin 2021 - Municipalité
- 1.6 Présentation des comptes du mois de juin 2021 - Pourvoirie et camping
- 1.7 Protocole Pourvoirie et Camping Pimodan Saison 2022
- 1.8 **Avis de motion** – Règlement numéro **R-301** portant sur la gestion contractuelle et abrogeant la Politique de gestion contractuelle

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Appui Demande de patrouille nautique supplémentaire pour la saison estivale 2021

3. TRANSPORTS- VOIRIE

- 3.1 Appel d'offres – Travaux de réfection et pavage Rang 6
- 3.2 Appel d'offres – Achat enrobé bitumineux – réfection secteur du lac François

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. **SANTÉ ET BIEN -ÊTRE**

6. **URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

6.1 Offre d'achat PAG 26347

6.2 Offre d'achat PAG 00630

6.3 Demande de dérogation mineure DPDL 210056

7. **LOISIRS ET CULTURE**

7.1 Achat terrain lac François pour le projet d'aménagement d'un parc

8. **VARIA**

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

.....

1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2021-07-130

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19h05.

ADOPTÉE

2021-07-131

1.2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-07-132

1.3 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2021**

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 14 juin 2021 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2021-07-133

1.4 **RAPPORT AU CONSEIL – DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs du secrétaire-trésorier adjoint en date du 13 juillet 2021, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pour la période du 1er juin au 30 juin 2021, au montant total de 1 724,18 \$ en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2021-07-134

1.5 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2021 – MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de juin 2021 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
45 404.09 \$.
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
28 518.30 \$.

ADOPTÉE

2021-07-135

1.6 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2021 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de juin 2021 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
5 849.17 \$.
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
6 323.72 \$.

ADOPTÉE

2021-07-136

1.7 PROTOCOLE POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN SAISON 2022

CONSIDÉRANT QUE la responsable de l'administration, le conseil municipal ainsi que la direction générale de la municipalité se sont réunis pour corriger, modifier et amender le Protocole – Pourvoirie et Camping Pimodan 2022 au cours du mois de juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs ont été ajustés avec un taux moyen d'environ 2% d'augmentation ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du protocole a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le protocole et qu'ils renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier, et résolu à l'unanimité des membres présents que le présent protocole remplace par le Protocole – Pourvoirie et Camping Pimodan 2022 et

qu'il soit adopté.

ADOPTÉE

2021-07-137

1.8 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R-301 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET ABROGEANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Mélanie Grenier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro **R-301** portant sur la gestion contractuelle et abrogeant la Politique de gestion contractuelle.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro **R-301** aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2021-07-138

2.1 APPUI DEMANDE DE PATROUILLE NAUTIQUE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA SAISON ESTIVALE 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a émis la résolution #170-06-2021 SQ - Demande de patrouille nautique supplémentaire pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT QUE nous constatons les mêmes problématiques sur le territoire de la municipalité de Kiamika;

CONSIDÉRANT QUE dans un effort d'augmenter la sécurité et la santé du lac François, la municipalité a procédé à la commande de bouées de vitesse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a participé à des représentations, de concert avec l'Association des propriétaires du lac François, auprès de la Sûreté du Québec afin de trouver des pistes de solutions pour régler les problèmes de vitesses sur les plans d'eau;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer les démarches de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus et d'emboîter le pas en faisant parvenir une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec, à la députée de Labelle, Madame Chantale Jeannotte et à la ministre de la Sécurité Publique, Madame Geneviève Guilbeault, afin de témoigner du besoin des municipalités et de la nécessité d'agir sur les voies navigables du Québec.

ADOPTÉE

2021-07-139

3.1 APPEL D'OFFRES – TRAVAUX DE RÉFECTION ET PAVAGE RANG 6

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection et de pavage devront être réalisés sur le Rang 6;

CONSIDÉRANT QU'afin de bénéficier de programmes de subvention ces travaux devront être réalisés en sous-traitance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité de déposer un appel d'offres pour les travaux de réfection et de pavage prévus au Rang 6.

Il est de plus résolu de désigner monsieur Marc-André Bergeron, directeur général, à signer au nom de la municipalité de Kiamika tous les documents relatifs à cet appel d'offres.

ADOPTÉE

2021-07-140

3.2 APPEL D'OFFRES – ACHAT ENROBÉ BITUMINEUX – RÉFECTION SECTEUR DU LAC FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage devront être réalisés dans le secteur du lac François;

CONSIDÉRANT QUE la quantité d'enrobé bitumineux nécessaire pour la réalisation des travaux implique un processus d'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité de déposer un appel d'offres pour l'achat d'enrobé bitumineux pour les travaux de réfection du secteur du lac François.

Il est de plus résolu de désigner monsieur Marc-André Bergeron, directeur général, à signer au nom de la municipalité de Kiamika tous les documents relatifs à cet appel d'offres.

ADOPTÉE

2021-07-141

6.1 OFFRE D'ACHAT PAG 26347

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a confié le mandat à la firme de courtage immobilier, Les Immeubles Diane Pilon inc., la vente des terrains situés sur le chemin Albert-Diotte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre d'achat pour le terrain numéro 6 105 084, cadastre du Québec, ayant comme superficie totale 41 051 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat numéro PAG 26347 est au montant de 8 210.27\$ plus taxes applicables ainsi que les frais notariés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter ce qui suit :

QUE la municipalité de Kiamika accepte l'offre soumise de 8 210.27\$ plus taxes applicables ainsi que les frais notariés pour le terrain numéro 6 105 084 cadastre du Québec, ayant comme superficie totale 41 051 pieds carrés;

Il est de plus, résolu que Monsieur Michel Dion, maire et Monsieur Marc-André Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents en lien avec cette offre d'achat ainsi que le contrat d'acte de vente.

ADOPTÉE

2021-07-142

6.2 OFFRE D'ACHAT PAG 00630

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a confié le mandat à la firme de courtage immobilier, Les Immeubles Diane Pilon inc., la vente des terrains situés sur le chemin Albert-Diotte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre d'achat pour le terrain numéro 6 105 085, cadastre du Québec, ayant comme superficie totale 54 066 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat numéro PAG 00630 est au montant de 10 813.20\$ plus taxes applicables ainsi que les frais notariés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter ce qui suit :

QUE la municipalité de Kiamika accepte l'offre soumise de 10 813.20\$ plus taxes applicables ainsi que les frais notariés pour le terrain numéro 6 105 085 cadastre du Québec, ayant comme superficie totale 54 066 pieds carrés;

Il est de plus, résolu que Monsieur Michel Dion, maire et Monsieur Marc-André Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents en lien avec cette offre d'achat ainsi que le contrat d'acte de vente.

ADOPTÉE

2021-07-143

6.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDL 210056

Demande de dérogation mineure no. DPDL 210056, Matricule : 9841-16-2922, pour la propriété située au 400, chemin Chapleau à Kiamika.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure de madame Caroline Malo et monsieur Jean Niquet, DPDL 210056, Matricule : 9841-16-2922, visant à rendre constructible un terrain dont les dimensions sont de 3 684.4m²;

CONSIDÉRANT QUE le tableau 3 de l'article 5.3 du règlement 18-2002 relatif au zonage prescrit une dimension de 3 700m²;

CONSIDÉRANT QUE la superficie est dérogatoire de 15.6m²;

CONSIDÉRANT QU'un acte notarié de 1999 indiquait alors une superficie de 3 716.1m²;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande que la demande soit acceptée ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter les recommandations du CCU, et de rendre réputée conforme ladite demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

2021-07-144

7.1 ACHAT TERRAIN LAC FRANÇOIS POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC

CONSIDÉRANT QUE la politique familiale de la municipalité de Kiamika fait mention d'un parc bigénérationnel dans le secteur du lac François;

CONSIDÉRANT QUE des démarches et études de faisabilité ont été réalisées afin d'identifier les différentes avenues pour l'aménagement d'un parc dans le secteur du lac François;

CONSIDÉRANT QUE le terrain numéro 2 676 975 cadastre du Québec, ayant une superficie de 3 945m², répond aux exigences du projet;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du terrain, madame Monique Brunette et Monsieur André Desjardins, ont accepté l'offre faite par la municipalité, au montant de 10 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'entamer les démarches afin d'officialiser la transaction confirmant l'acquisition par la municipalité du terrain numéro 2 676 975 cadastre du Québec, pour la somme de 10 000\$. La somme pour couvrir cet achat sera imputée au poste 02-701-50-516-03.

Il est de plus, résolu que Monsieur Michel Dion, maire et Monsieur Marc-André Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents en lien avec cette offre d'achat ainsi que le contrat d'acte de vente.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-07-145

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h15.

ADOPTÉE

Michel Dion
Maire

Marc-André Bergeron
Secr.-trés./directeur général

Je, Michel Dion atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Michel Dion, maire